

# Quantités de déchets dangereux produits en région

## Définition

Un déchet est considéré comme dangereux s'il présente au moins une des caractéristiques suivantes : explosif, hautement inflammable, irritant, nocif, toxique, corrosif, mutagène ou cancérigène. La classification des déchets découle de la décision de la commission européenne du 3 mai 2000, transposée en droit français par le décret du 18 avril 2002. Cette information est issue de l'exploitation des déclarations administratives des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), fournies obligatoirement annuellement par les entreprises qui produisent une quantité de déchets dangereux supérieure à 10 tonnes.

## Pertinence

La nomenclature des déchets est celle du règlement statistique européen sur les déchets (RSD). Les petits producteurs sont exclus du champ, mais ont une faible influence sur le tonnage total. La production ou le traitement des déchets dangereux peut présenter un risque pour l'environnement et les populations (rejets dans l'air, dans l'eau ou dans les sols, explosion) d'un territoire, dès lors que plusieurs établissements produisant des déchets dangereux se situent sur un même territoire.

## Limites et précautions

Les déclarations des entreprises s'améliorent d'année en année, en qualité et en exhaustivité. Par ailleurs l'obligation de déclaration pour les producteurs de déchets dangereux est passée du seuil de plus de 10 tonnes par an jusqu'en 2007, à 2 tonnes par an depuis 2012. Les quantités produites sont en principe fournies au niveau de l'établissement.

ATTENTION : Les évolutions sont à prendre avec beaucoup de précaution, les établissements pouvant momentanément sortir ou entrer dans le champ en fonction de leur baisse ou hausse d'activité.

## Analyse

En 2012, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, près de 363 000 tonnes de déchets industriels classés dangereux pour l'environnement et la santé en raison de leur caractéristique chimique ou biologique ont été produits. De 2006 à 2012, la production de déchets dangereux provenant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) a augmenté de 12 % en PACA et de 5 % en France métropolitaine. Cette augmentation s'explique en partie par la forte augmentation des déchets provenant des matériaux mélangés et indifférenciés, résidus de tri et d'opérations thermiques, terres et boues de dragage polluées, déchets solidifiés et minéraux dont le tonnage de déchets récoltés a été augmenté de près de 7 points en PACA et de 1 point en métropole. Par ailleurs, il est difficile d'évaluer les quantités de déchets dangereux produites par les ménages, artisans et laboratoires qui ne sont pas soumis à la réglementation ICPE, et donc non pris en compte dans le calcul du présent indicateur.

# Quantités de déchets dangereux produits en région

Source : SOeS, base EIDER/thème déchets - MEDDTL/DGPR d'après Déclarations administratives GERE (site internet de déclaration des émissions polluantes)

(en tonnes)		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Déchets de préparations chimiques, dépôts et résidus chimiques, boues d'effluents industriels	Provence-Alpes-Côte d'Azur	180 481	149 503	226 854	145 140	209 766	162 615	185 977
	France métropolitaine	2 409 273	2 510 593	1 947 350	2 179 991	2 023 093	1 897 018	2 265 243
Déchets des soins médicaux ou vétérinaires et déchets biologiques	Provence-Alpes-Côte d'Azur	40	40	99	1 058	872	766	880
	France métropolitaine	3 981	6 927	8 947	26 495	36 368	38 246	51 718
Déchets métalliques, Déchets de verre, de papiers et cartons, de bois, déchets contenant des PCB (pyralènes)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 038	782	712	681	1 188	1 439	515
	France métropolitaine	30 960	33 906	19 146	18 230	22 495	23 276	29 549
Matériaux mélangés et matériaux indifférenciés, Résidus de tri, Déchets minéraux (hors résidus d'opérations thermiques, des terres et boues de dragage polluées), Résidus d'opérations thermiques, Terres et boues de dragage polluées, Déchets solidifiés, stabilisés ou vitrifiés	Provence-Alpes-Côte d'Azur	87 097	114 573	124 529	114 206	136 459	127 177	121 506
	France métropolitaine	1 716 202	1 887 748	1 617 792	1 389 993	1 503 027	1 651 278	1 841 376
Solvants usés, déchets acides, alcalins ou salins, Catalyseurs chimiques usés, huiles usées	Provence-Alpes-Côte d'Azur	52 540	42 718	22 374	17 328	28 617	26 286	37 959
	France métropolitaine	1 060 366	1 104 034	793 930	746 727	956 831	976 940	1 007 594
Véhicules au rebut, équipements hors d'usage, déchets de piles et accumulateurs	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 026	2 672	1 887	9 927	9 838	10 312	16 208
	France métropolitaine	70 589	78 668	194 012	209 066	217 150	216 176	366 032
Total des déchets dangereux produits	Provence-Alpes-Côte d'Azur	323 222	310 288	376 455	288 340	386 740	328 595	363 045
	France métropolitaine	5 291 371	5 621 876	4 581 177	4 570 502	4 758 964	4 802 934	5 561 512

## Répartition de la production de déchets dangereux en 2006 et en 2012 en Provence-Alpes-Côte d'Azur (en tonnes)

